Bulletin d'information n°1

Janvier 2021

Cher(e) client(e),

Chez Atout Services, nouvelle année rime avec nouveauté ! Découvrez notre premier bulletin d'information mensuel. Une actualité sera développée afin de vous apporter toujours plus de clarté sur des sujets essentiels pour la vie de votre entreprise. Nous en profitons pour vous souhaiter tous nos vœux pour cette nouvelle année 2021 !

COMPLEMENTAIRE SANTE

Depuis le 1er janvier 2016, chaque employeur a l'obligation de mettre en place un contrat de complémentaire santé au sein de son entreprise.

Votre convention collective ou accord de branche préconise un organisme de complémentaire santé

- **oui** → Je choisis un contrat avec l'organisme désigné ou celui de mon choix (aussi avantageux)
- **non** → Je choisis l'organisme de mon choix

1- Je signe le bulletin d'adhésion de l'organisme de Mutuelle
2- Je propose le contrat à mes salariés

- **Le salarié veut adhérer** → 1- J'affilie le salarié en envoyant le bulletin d'affiliation à l'organisme de Mutuelle
  2- Je déduis la part de cotisation du salarié sur sa fiche de paie et verse la totalité de la cotisation à l'organisme de Mutuelle
  3- J'informe ma gestionnaire de paie
- **Le salarié ne veut pas adhérer** → Je vérifie la demande de dispense d'affiliation du salarié et les pièces justificatives
  - **Il n'entre pas dans le cas de dispense** → 1- J'affilie le salarié en envoyant le bulletin d'affiliation à l'organisme de Mutuelle
    2- Je déduis la part de cotisation du salarié sur sa fiche de paie et verse la totalité de la cotisation à l'organisme de Mutuelle
    3- J'informe ma gestionnaire de paie
  - **Le salarié entre dans le cas de dispense** → 1- Je conserve la demande (aucune cotisation ne sera prélevée au salarié)
    2- Je mets à jour la dispense tous les ans
    3- J'informe ma gestionnaire de paie et l'organisme concerné

Se réunir est un début,
Rester ensemble est un progrès,
Travailler ensemble est la REUSSITE.
Henry Ford